



PLANÈTE

« Le seuil de 1,5°C peut être un point d'ancrage pour les négociations »

Selon l'universitaire Stefan Aykut, les conclusions du GIEC pourraient servir de levier politique aux pays les plus vulnérables

ENTRETIEN

Le sociologue Stefan Aykut, professeur assistant à l'université de Hambourg, est l'auteur, avec Amy Dahan, d'un ouvrage de référence sur les négociations climatiques (*Gouverner le climat?*, Presses de Sciences Po, 2015).

Pourquoi un rapport sur le seuil de 1,5°C a-t-il été commandé au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)?

Pour comprendre, il faut se situer dans le sillage des négociations de 2009, à Copenhague, qui n'avaient pas abouti. Les pays y ont quand même adopté un objectif important : rester en deçà de 2°C d'élévation de la température moyenne, par rapport à l'ère préindustrielle. Cette limite était

le fruit d'un compromis politique, mais elle avait aussi un fond scientifique. Au-delà de ce seuil, les risques d'un réchauffement dangereux et incontrôlable augmentent significativement. Or depuis 2009, les recherches sur les impacts ont beaucoup progressé, et on sait que, même à 2°C, on pourrait voir des dommages irréparables – notamment en raison de l'élévation du niveau des mers. Les petits pays insulaires et les pays du Sud les plus vulnérables ont donc durci leur position depuis, et se sont retrouvés autour d'un seuil plus ambitieux, de 1,5°C.

Ces discussions ont pris de l'ampleur avant le sommet de Paris en 2015. Beaucoup de pays du Nord pensaient que cette alliance de pays du Sud autour d'un seuil de 1,5°C n'était qu'un outil de négociation, une monnaie d'échange pour obtenir plus de contrepar-

« Tout cela prend énormément de temps, pendant lequel le réchauffement ne s'arrête pas »

ties. Mais il s'est avéré que ce chiffre avait une valeur symbolique très importante pour ces pays. C'est devenu une ligne rouge et, de fait, ce chiffre est présent dans l'Accord de Paris : les 2°C sont une limite légalement contraignante, et les 1,5°C, la limite à laquelle on aspire. La commande du rapport sur les 1,5°C résulte de ces discussions. Certains délégués disaient « rester sous 1,5°C, c'est impossible ». D'autres affirmaient le contraire. On a donc décidé de deman-



der l'avis du GIEC sur la question. Cela a donné lieu à des situations assez ubuesques : le délégué de l'Arabie saoudite – opposée aux 1,5°C – s'est fendu d'une défense du GIEC en expliquant que c'était un objectif politique, et qu'on ne pouvait demander aux scientifiques un rapport sur un tel objectif!

Était-il réaliste de fixer un seuil aussi bas, sachant que nous sommes déjà à environ 1°C de réchauffement ?

Toute l'ironie est que les 2°C, quand on les a fixés comme objectif en 2009, paraissaient déjà très difficiles à atteindre. Entre 2009 et 2015, c'est devenu une perspective encore plus improbable pour deux raisons. La première est que les émissions ont crû plus vite qu'on ne l'avait anticipé. La seconde est que les nouvelles connaissances sur les effets

amplificateurs du système climatique [*des effets provoqués par le réchauffement, accentuant en retour le réchauffement*] indiquent que le changement climatique devrait se produire encore plus vite que prévu. Ainsi, devant un objectif plus difficile à atteindre, on n'a pas assoupli cet objectif, on l'a au contraire renforcé. C'est une logique politique qui s'est imposée.

N'est-il pas inquiétant de constater que c'est une logique purement politique qui semble l'emporter dans les négociations sur le climat ?

On peut effectivement penser que c'est inquiétant parce que l'on constate que ces négociations ont une logique autonome, et qu'elles fonctionnent comme une « fabrique de lenteur ». Chaque désaccord est susceptible de créer un nouveau processus, comme on le

voit avec le rapport qui vient d'être adopté. Tout cela prend énormément de temps, pendant lequel le réchauffement ne s'arrête pas. Mais pour les pays les plus vulnérables, ce seuil de 1,5°C pourrait avoir un intérêt bien réel : ce peut être un point d'ancrage pour les négociations à venir, notamment en termes financiers. Le fait que cette limite ait été inscrite dans l'Accord de Paris comme un seuil déjà dangereux pourrait être utilisé pour obtenir plus de compensations. De même, dans le règlement des litiges qui vont se multiplier autour des dégâts du réchauffement, les juges pourront dans l'avenir rendre des décisions en considérant que, déjà en 2015, un réchauffement de 1,5°C était considéré comme une limite à ne pas dépasser. ■

**PROPOS RECUEILLIS PAR
STÉPHANE FOUCART**